Règlementation européenne et internationale II

UE 37

Enseignant(s) responsable de l'UE : Natasha GRITTEN
Autres enseignant·e·s de l'UE : Vinciane VANDENPLAS

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	DRU31REI3
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	75 h (Q1 75 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
DR31DIP Droit international privé	30	2	NON
DR31DREU2 Droit européen 2	45	3	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE01** HE. 1. Au terme de sa formation, le bachelier en droit sera capable de résoudre des problèmes complexes, en autonomie ou en équipe, dans le respect des prescriptions légales et de l'évolution juridique, éthique déontologique et sociétale en recherchant des solutions argumentées ; il sera apte à évoluer dans différents types de structures et de s'inscrire dans une démarche de formation permanente, il exercera ces tâches dans le respect des règles déontologiques des professions juridiques et des mandats qui lui sont données ; d'adopter une attitude responsable, critique et réflexive eu égard aux situations juridiques qui lui seraient présentées.
- **HE02** HE. 2. Au terme de sa formation, le bachelier en droit sera capable de tenir, présenter et suivre des dossiers relatifs à l'application des lois, décrets et règlements dans le cadre de situations caractérisées par des problèmes juridiques rencontrés par les individus, les entreprises, les services publics et les associations ; il sera capable de moduler le langage juridique hermétique afin de le rendre accessible aux personnes non spécialisées dans les matières juridiques et de présenter ses solutions compréhensible par tout un chacun ; il fera preuve de capacités d'observation, d'empathie et d'écoute active afin de pouvoir identifier au mieux les attentes du public qu'il rencontrera dans le cadre de sa fonction (collaborateurs, responsables, individus lambda) et d'adapter son langage juridique en fonction.
- **HE03** HE. 3. Au terme de sa formation, le bachelier en droit sera capable de rechercher les informations actualisées, coordonnées et utiles à sa mission dans une dimension pluridisciplinaire et par le biais de sources diversifiées et étendues, d'utiliser les outils informatiques ad hoc ; d'accomplir, dans au moins deux langues, des tâches juridiques, de communication, d'organisation et de gestion afin de participer par la maîtrise de la sphère économique et le respect des règles de déontologie au fonctionnement de l'entreprise.
- **RE01** ARES. 1 S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
- **RE01.2** ARES. 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- **RE01.4** ARES. 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques

professionnelles
- **RE02** ARES. 2 Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe
- **RE02.2** ARES. 2.2 Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Droit international privé

Acquisition des compétences assignées par l'unité d'enseignement n° 29 : DRU22VDA71 - Réglementation internationale et européenne I.

Droit européen 2

Acquisition des compétences assignées par l'unité d'enseignement n° 29 : DRU22VDA71 - Réglementation internationale et européenne I.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Droit international privé

Objectifs
Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) est capable : - d'analyser et d'expliquer les textes applicables en droit international privé; - de percevoir dans quels cas pratiques le droit international privé est d'application, tant au niveau des conflits de lois qu'en matière de conflits de juridictions; - d'appliquer de manière adéquate, face à un cas pratique précis, les textes adéquats, en tenant compte des champs d'application matériel et temporel; - d'expliquer les principes applicables à un cas pratique précis, de manière claire et compréhensible pour un non-juriste.
Contenu
- Etude des principes généraux en matière de droit international privé. - Etude du Codip, des règlements européens principaux et conventions internationales pertinentes en matière de droit international privé. - Analyse de décisions jurisprudentielles sur le sujet

Droit européen 2

Objectifs
Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) dispose d'une connaissance approfondie, théorique et pratique : - des traités organiques de l'Union européenne (TUE & TFUE) ; - du fonctionnement et les compétences respectives des institutions de l'Union européenne ; - de la nature de l'ordre juridique de l'Union européenne ; - du système juridictionnel européen ; - de l'étendue et de la nature des compétences et politiques communes de l'Union européenne ; - du marché intérieur.
Contenu
- Etude des institutions et de l'ordre juridique de l'Union européenne ; - Etude des compétences et politiques communes de l'Union européenne, dans les limites des dispositions des traités fondateurs de l'Union européenne (TUE et TFUE) ; - Etude des conditions, des effets et des dérogations aux libertés de circulation fondatrices et garantes du marché intérieur.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Droit international privé

Les connaissances et la méthodologie nécessaires à l'acquisition des compétences de l'unité d'enseignement sont dispensées par: - l'exposé théorique des principes fondamentaux et la présentation des sources pertinentes, - l'examen collectif et individuel, sur base de cas pratiques précis, des textes normatifs applicables. - l'étude collective de décisions judiciaires relatives à la matière.

Droit européen 2

Les connaissances et la méthodologie nécessaires à l'acquisition des compétences de l'unité d'enseignement sont dispensées par: - l'exposé théorique des principes fondamentaux et la présentation des sources pertinentes, - l'examen collectif et individuel, sous un angle critique et systématique, des dispositions utiles des traités organiques de l'Union européenne (TUE & TFUE) ; - l'étude collective d'arrêts et décisions de la Cour de justice de l'Union européenne ; - la résolution de problèmes juridiques concrets d'application du droit européen à l'activité économique et commerciale des entreprises européennes.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Droit international privé

Au terme de sa formation, le bachelier en droit sera capable de résoudre des problèmes complexes, en autonomie ou en équipe, dans le respect des prescriptions légales et de l'évolution juridique, éthique, déontologique et sociétale, en recherchant des solutions argumentées.

Il sera capable d'analyser diverses situations relevant d'une même problématique, d'en établir une synthèse et de formuler éventuellement des propositions d'information, d'amélioration, de prévention et, le cas échéant, de solutions ad hoc compréhensibles pour tout un chacun, en faisant preuve de créativité.

Droit européen 2

Les acquis d'apprentissage comportent la capacité de préciser les principes applicables et de résoudre des problèmes simples, que les entreprises peuvent rencontrer relativement : - au fonctionnement et les compétences respectives des institutions de l'Union européenne ; - à la nature de l'ordre juridique de l'Union européenne ; - au système juridictionnel européen ; - à l'étendue et de la nature des compétences et politiques communes de l'Union européenne ; - au marché intérieur.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Droit européen 2 : Traité sur l'Union européenne	Ce support de cours est disponible sur internet	—
Droit international privé : Le code pour l'étudiant en droit 2022-2023 (Kluwer)	—	—
Droit européen 2 : Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	Ce support de cours est disponible sur internet	—
Droit européen 2 : Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne	Ce support de cours est disponible sur internet	—
Droit européen 2 : POWER POINT	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Droit international privé : F. Rigaux et M. Fallon, Droit international privé, Larcier, 2017	—	—
Droit international privé : J.-Y. Carlier, M. Fallon, S., Francq, Droit international privé, Recueil de jurisprudence, Bruylant, 2018	—	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier			
Droit international privé — méthode d'intégration : 2 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Droit européen 2 — méthode d'intégration : 3 %			
Examen oral	100 %	Type de questions : Examen Oral	Examen à livre : Livre fermé

Consignes pour le cours et l'examen.

Le power point publié sur le campus numérique constitue la table des matières du cours et doit être complété par ce qui sera dit au cours. L'ensemble (power point et notes prises au cours) constitue la matière d'examen. Tout autre document publié sur le campus numérique sera également considéré comme faisant partie de la matière d'examen. L'étudiant qui sollicite une information quelle qu'elle soit (question sur la matière, administrative, organisationnelle,...) la posera exclusivement oralement durant les heures de cours et/ou durant la ou les séances de questions/réponses organisées et/ou lors de la visite des copies de manière à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes informations.

L'examen oral se fait avec un temps de préparation pour les étudiants qui seront présents à la première heure indiquée sur l'horaire (sauf arrangement écrit avec l'enseignant examinateur). Les présences seront prises à ce moment et on établira le cas échéant un ordre de passage. Les étudiants qui seront absents lors de la prise des présences renoncent expressément au temps de préparation et ne seront interrogés que s'ils se présentent avant la sortie du dernier étudiant interrogé. Pour la préparation et l'examen, les étudiants seront en possession de quoi écrire et, s'ils le souhaitent, de toute législation non annotée (les soulignements, surlignements et post-it sont autorisés).

Août			
Droit international privé — méthode d'intégration : 2 %			
Examen oral	100 %	Type de questions : Examen Oral	Examen à livre : Livre fermé
Droit européen 2 — méthode d'intégration : 3 %			
Examen oral	100 %	Type de questions : Examen Oral	Examen à livre : Livre fermé

Consignes pour le cours et l'examen.

Le power point publié sur le campus numérique constitue la table des matières du cours et doit être complété par ce qui sera dit au cours. L'ensemble (power point et notes prises au cours) constitue la matière d'examen. Tout autre document publié sur le campus numérique sera également considéré comme faisant partie de la matière d'examen. L'étudiant qui sollicite une information quelle qu'elle soit (question sur la matière, administrative, organisationnelle,...) la posera exclusivement oralement durant les heures de cours et/ou durant la ou les séances de questions/réponses organisées et/ou lors de la visite des copies de manière à ce que tous les étudiants reçoivent les mêmes informations.

L'examen oral se fait avec un temps de préparation pour les étudiants qui seront présents à la première heure indiquée sur l'horaire (sauf arrangement écrit avec l'enseignant examinateur). Les présences seront prises à ce moment et on établira le cas échéant un ordre de passage. Les étudiants qui seront absents lors de la prise des présences renoncent expressément au temps de préparation et ne seront interrogés que s'ils se présentent avant la sortie du dernier étudiant interrogé. Pour la préparation et l'examen, les étudiants seront en possession de quoi écrire et, s'ils le souhaitent, de toute législation non annotée (les soulignements, surlignements et post-it sont autorisés).